

question que je lui ai posée ce matin. Voici l'autre question: qu'avez-vous fait à ce sujet lorsque vous étiez au pouvoir? La réponse est qu'ils n'ont rien fait à propos de ce problème, même s'il s'aggravait sous leurs yeux.

Ce problème n'a pas assailli soudainement l'économie canadienne; ces difficultés ne se sont pas abattues tout à coup sur l'industrie canadienne des textiles. Les difficultés qu'affronte aujourd'hui l'industrie textile ont grandi pendant des années au cours de la période d'après-guerre et s'intensifient depuis quelques années. Et, monsieur le président, il n'y a rien que les membres de l'opposition, —les quatre d'entre eux qui faisaient partie de l'ex-gouvernement,—peuvent signaler qu'ils ont fait pour aider à circonscrire ce problème ou même pour venir en aide à l'industrie textile. Ils ont tout simplement méconnu le problème.

Je fais une réserve. Mon prédécesseur, l'ancien ministre des Finances, a fait quelque chose à ce sujet. Je ne serai pas injuste envers lui. Il a fait quelque chose. Mais c'était pour se libérer, lui et le gouvernement, qu'il a soumis la question à l'examen de la Commission du tarif. Et quel examen! Il a demandé à la commission de faire enquête sur la situation de l'industrie des lainages au Canada et,—ce n'est pas par hasard,—il ne lui a pas demandé de faire des recommandations. La Commission du tarif, suivant les directives reçues, a fait cette enquête et en a fait rapport au ministre au mois de février 1955 et, encore une fois, fidèle aux directives reçues, elle n'a pas formulé, dans son rapport, une seule recommandation.

Pourquoi n'a-t-on pas demandé à la Commission du tarif de présenter des recommandations? C'est là une question à laquelle les honorables députés qui siègent en face n'ont pas encore donné de réponse, une question à laquelle ils ne pourront répondre. L'ancien gouvernement a institué cette étude pour se libérer de toute contrainte, et l'industrie des textiles a été portée à croire que le gouvernement cherchait sérieusement à se renseigner sur les problèmes de l'industrie des lainages. Il faut que nous fassions bien la distinction entre l'attitude irresponsable et inerte de l'ancien gouvernement et les mesures prises par le gouvernement actuel après son arrivée au pouvoir.

Quel membre de la Chambre des communes qui prétend être le moins au courant de la situation qui règne au Canada n'a pu se rendre compte que l'industrie textile traversait des jours très difficiles? La part du marché canadien restée entre les mains des producteurs canadiens avait diminué et si vous jetez un coup d'œil sur le rapport de la Commission du tarif sur les

[L'hon. M. Fleming.]

tissus de laine, j'entends le récent rapport n° 125, vous constatez qu'en 1954, les fabricants canadiens fournissaient 62 p. 100 des tissus de laine vendus sur le marché canadien, tandis qu'en 1956 ou durant la première moitié de 1957 la situation était bien différente. Les producteurs canadiens ne fournissaient plus alors que 48 p. 100 de ce dont le marché canadien avait besoin et, d'autre part, les importations ont augmenté, comme le signale le rapport, page 18, de plus de 4 millions de verges en 1956 et de près de deux millions de verges durant la première moitié de 1957.

On comprend donc facilement pourquoi l'industrie textile a rattaché ses graves difficultés à la diminution très prononcée de la part du marché canadien qui restait aux producteurs textiles canadiens. Qu'avons-nous fait? Nous avons immédiatement chargé la Commission du tarif de mener une enquête dans toute l'industrie textile, lainages, cotonnades, soies et tissus synthétiques, enfin tout ce qui dans le tarif des douanes touche à l'industrie textile. Nous avons demandé à la Commission du tarif de présenter son rapport étape par étape au fur et à mesure qu'elle terminait les études. Nous avons fait ce que l'ancien gouvernement n'avait pas osé: nous avons demandé à la Commission du tarif de nous présenter des recommandations. Comment un rapport qui fait suite à une enquête menée par la Commission du tarif peut-il présenter des garanties réelles de sérieux et d'efficacité s'il ne s'accompagne de recommandations fondées sur les constatations faites?

La Commission du tarif a commencé par le numéro tarifaire sur les lainages qu'elle avait déjà étudié trois ans plus tôt. Elle a mis son enquête à jour et formulé des recommandations. Or dans la résolution actuellement à l'étude, le comité est saisi d'un amendement au numéro 554b qui a été recommandé par la Commission du tarif.

J'ai déjà souligné que le problème n'était pas notre fait. Nous l'avons hérité de nos prédécesseurs lorsque ces prédécesseurs qui ne faisaient rien ont perdu le pouvoir. L'industrie textile et les dizaines de milliers de Canadiens qu'elle emploie ont certes droit à ce que leurs problèmes soient étudiés avec quelque lucide compréhension et à quelque sympathie pour leurs difficultés. Mais, monsieur le président, si le chef de l'opposition s'est gardé de prendre position à l'égard de quoi que ce soit aujourd'hui, le porte-parole effectif de l'opposition, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, a fait connaître bien clairement l'attitude de l'opposition officielle à ce sujet. Inutile de scruter à la loupe le discours du chef de l'opposition pour savoir ce qu'il pourrait avoir voulu dire. Il ne nous